

Préparer son séjour

/// Préparer son arrivée

Obtenir son visa

Selon votre nationalité, votre situation et la durée de votre séjour, vous devez peut-être obtenir un visa pour suivre vos études en France. Les Espaces Campus France dans votre pays sont vos meilleurs interlocuteurs pour cette démarche. Pensez à aller prendre conseils auprès de celui de votre pays de résidence.

Par ailleurs, il existe un site officiel des visas pour la France. N'hésitez pas à le consulter pour obtenir toute l'information nécessaire pour préparer votre séjour en France.

/// Je viens pour un séjour d’études

Sauf si votre pays dépend d’accords bilatéraux spécifiques avec la France, vous allez demander un **Visa long séjour valant titre de séjour (VLS-TS étudiant)**. Ce visa, qui prend la forme d’un tampon ou d’une étiquette directement accolée dans votre passeport, vous permet de suivre des études supérieures en France pour une période de 4 mois à 1 an. À son expiration, vous devrez demander un titre de séjour pour pouvoir rester en France.

> Comment obtenir mon VLS-TS étudiant ?

Si vous résidez dans l’un des pays relevant de la procédure « Études en France » et que vous avez besoin d’un visa pour venir étudier en France, vous devez obligatoirement au préalable effectuer votre demande d’inscription dans l’enseignement supérieur via la plateforme « Etudes en France ». Votre demande de visa sera automatiquement transmise aux autorités consulaires françaises de votre pays de résidence via cette plateforme. Sachez que votre visa vous coûtera moins cher si vous respectez bien cette procédure.

S’il n’y a pas d’Espace Campus France dans votre pays et que vous avez besoin d’un visa pour venir étudier en France, prenez contact auprès des autorités consulaires françaises de votre pays de résidence.

> Que permet le VLS-TS étudiant ?

Retrouvez toutes les informations sur le VLS-TS "étudiant" sur le site de Campus France.

Il est à noter que les règles peuvent être différentes pour les ressortissants de pays ne relevant pas du droit commun mais d’accords bilatéraux dans lesquels s’appliquent des dispositions particulières. C’est le cas, notamment, des étudiants algériens.

/// Je viens pour un séjour de recherche

Une fois admis, vous devez vérifier sur france-visas.gouv.fr si vous êtes tenu d’avoir un visa pour entrer sur le territoire français. Si c’est le cas, vous devez déposer votre demande de visa **au moins 2 mois avant votre date de départ prévue** pour la France auprès du consulat français de votre pays de résidence.

Pour cela, vous allez avoir besoin d'une « **Convention d'accueil d'un chercheur étranger** » remplie et signée par l'ENTPE.

Ce document sera validé par le Consulat français en même temps que votre visa et doit être porté précieusement sur vous lorsque vous arrivez en France car il justifie de vos activités de recherche et/ou d'enseignement en France et vaut donc autorisation de travail.

Cette Convention d'accueil d'un chercheur étranger permet aussi, sous réserve de revenus suffisants et d'une couverture d'assurances suffisante, à votre conjoint(e) et vos enfants de demander un visa pour vous accompagner dans votre mobilité.

Conseil : déposer les demandes de votre conjoint·e et de vos enfants en même temps que la vôtre pour qu'ils puissent faire valoir le statut de « conjoint et famille de chercheur ».

Vous venez pour :

- un **séjour inférieur ou égal à 90 jours**, vous devrez demander un « **visa court séjour mention scientifique** ».
- un **séjour supérieur à 90 jours**, vous devrez demander un « Visa passeport talent chercheur » si votre séjour est encadré par une Convention d'accueil ou un « Visa D de long séjour étudiant » si vous êtes doctorant inscrit en formation et donc sans contrat de travail.

Famille : si vous êtes dans le cas d'un « visa passeport talent chercheur », votre conjoint·e et vos enfants de moins de 18 ans pourront demander un « visa passeport talent famille » ce qui permettra à votre conjoint·e de pouvoir travailler en France. S'ils sont majeurs, vos enfants seront soumis au « visa visiteur ».

Si vous êtes dans le cas d'un « visa D de long séjour étudiant », votre conjoint·e pourra demander un visa « visiteur » qui ne lui donnera pas le droit de travailler en France.

Préparer son budget

BUDGET MENSUEL - EXEMPLES DE DÉPENSES

Budget préconisé = 700 à 800 € par mois	
Loyer	300 à 500 € / mois (selon logement)
Repas	200 à 250 € / mois
Électricité, gaz, eau	35 € / mois
Assurances	Environ 30€ / mois
Téléphonie - Internet	20 à 30 € / mois
Transports	25 € / mois (abonnement étudiant) – 72€ / mois (non-étudiant)

Attention, il s'agit d'une simple estimation. La réalité dépend des choix, des habitudes de consommation et des modes de vie propres à chacun et chacune.

Trouver et réserver son logement

Justifier d'un logement à votre arrivée en France est **indispensable** pour obtenir votre visa.
Il est de votre responsabilité de trouver un logement, c'est à vous de faire les démarches nécessaires.
Toutefois, l'ENTPE peut vous aider grâce à ses partenaires logement dans la limite des places disponibles. Si vous souhaitez en bénéficier, faites-le nous savoir bien à l'avance.

Pour louer un logement, en France, il vous sera demandé d'avoir un **garant**, c'est-à-dire une personne domiciliée fiscalement en France et capable de payer votre loyer au cas où vous ne seriez plus en capacité de le faire vous-même. Cette personne doit donc justifier de revenus suffisants. Ceci n'est pas toujours possible pour les internationaux. Voici donc d'autres solutions :

- **VISALE** : offre une garantie complète et gratuite pour les personnes de 18 à 30 ans ou les personnes de plus de 30 ans sous certaines conditions. La plupart des résidences acceptent que vous présentiez cette attestation en lieu et place d'un garant physique. Il vous faut donc **la demander au plus vite**. *Prérequis :* avoir obtenu votre visa pour la France. Pour mieux comprendre, visionnez ce tuto Campus France.

- **GARANTME** : même système mais payant. Certaines résidences ou certains propriétaires sont plus rassurés avec cette solution.
- Directement payer une bonne partie du loyer de la période totale avant l'entrée dans le logement est une autre manière de rassurer le propriétaire ou la résidence.

L'accueil et l'entrée dans votre logement se font uniquement en semaine (hors jours fériés) et en journée. **Aucun accueil ne sera assuré en soirée, le week-end ou les jours fériés.** Si votre arrivée est prévue sur un de ces créneaux, vous devrez bien prévoir un logement temporaire. Pour entrer dans votre logement il est parfois nécessaire d'avoir pris un rendez-vous avec le gestionnaire de résidence pour régler les dernières formalités.

Checklist avant de partir

>> Téléchargez la checklist pour vous aider à préparer votre voyage vers la France

Quelques conseils :

- Avant de partir, scannez tous vos documents importants et conservez-les également en version numérique. Pensez également à en faire 2 ou 3 photocopies que vous prendrez avec vous dans votre valise car vous en aurez rapidement besoin pour l'ouverture d'un compte bancaire en France, pour la location d'un logement…
- Si votre pays utilise une autre monnaie que l'Euro, pensez à changer de l'argent à l'aéroport pour faire face à vos premières dépenses.
- Au cas où vous n'auriez pas accès à Internet à votre arrivée, il peut être utile de vous créer une fiche contenant les informations essentielles : adresse et numéro de téléphone de l'ENTPE, itinéraire entre l'aéroport ou la gare et l'ENTPE, contact au sein de l'ENTPE…

Se rendre à l'ENTPE

>> Retrouvez toutes les informations pour venir à l'ENTPE

/// Démarches à l'arrivée

Banque

Nous vous conseillons vivement d’opter pour une **banque en ligne** qui vous permettra d’ouvrir votre compte bancaire à distance avant même d’arriver en France. Il existe plusieurs banques qui le proposent, à vous de choisir celle qui vous convient le mieux.

Sinon, pour ouvrir un compte bancaire classique en France, vous êtes libre du choix de votre banque, et vous devrez fournir les documents suivants :

- Copie du passeport
- Copie du visa (ou du titre de séjour)
- Attestation d’inscription à l’ENTPE / Contrat de travail
- Attestation de logement

>> Visionnez ce tuto Campus France.

Vous devrez déposer un minimum d’argent à l’ouverture du compte qui dépend de la banque. Il est, en général, de 10€ ou 15€. Généralement, vous recevrez votre carte bancaire et votre chéquier, si vous en avez demandé un, sous 15 jours. Prévoyez donc de quoi subvenir à vos besoins en attendant.

S'installer dans son logement

Le jour de l’état des lieux et de la signature du bail, vous devrez présenter :

- une attestation d’assurance habitation
- régler le montant de la caution

- et le premier mois de loyer.

S'il vous manque l'une de ces pièces, vous n'aurez pas accès à votre logement et ***il est alors de votre responsabilité de vous trouver un logement temporaire*** en attendant de compléter votre dossier.

En France l'**assurance habitation** est obligatoire. Elle vous prendra en charge en cas d'incendie, d'inondation, de vol, etc.
Des compagnies d'assurance vous permettent d'y souscrire en ligne et à distance.
Anticipez !
Toutes les compagnies d'assurance et la plupart des banques proposent des contrats d'assurance habitation à des tarifs et conditions différents. Certaines proposent des prix avantageux pour les étudiants. Renseignez-vous et comparez les offres.

L'ENTPE a noué une relation partenariale avec **HEYME**, compagnie d'assurances spécialiste des étudiants. Celle-ci vous propose une assurance habitation parmi les moins chères du marché.
En France, l'assurance habitation associe généralement une **assurance responsabilité civile,** qui vous couvre pour les dommages que vous pourriez causer aux autres de manière involontaire. Cette assurance, obligatoire également, vous sera demandée lors de votre arrivée à l'ENTPE. Assurez-vous que ce soit bien le cas.
Généralement, la **caution** est équivalente à un mois de loyer sans les charges. Son but est d'assurer au propriétaire d'avoir les fonds pour couvrir les réparations au cas où vous rendiez le logement endommagé. Un **état des lieux d'entrée** sera réalisé pour que le propriétaire et vous-mêmes constatiez mutuellement l'état dans lequel vous avez trouvé le logement avant d'y habiter. Il est donc important de regarder attentivement et de signaler tout ce que vous remarquez. Lorsque vous quitterez le logement, vous procéderez à un **état des lieux de sortie** et, s'il n'y a aucun dommage, le montant de la caution vous sera rendu dans les deux mois suivants votre départ du logement.
Attention : il est très important que le bail soit à votre nom, que vous en soyez le signataire si vous voulez demander une aide à la CAF (cf. ci-dessous).
En général, en France, les loyers sont à payer en début de mois. Assurez-vous de recevoir une preuve de paiement, appelée « **quittance de loyer** ».

Il vous faut bien vous renseigner en amont et savoir si l'électricité est comprise dans les charges. Si ce n'est pas le cas, vous devrez ouvrir un **contrat d'électricité** au

plus vite à votre arrivée auprès de l'opérateur de votre choix. Il en existe plusieurs, à vous de comparer et de choisir. C'est le même principe pour le **gaz** si celui-ci n'est pas compris dans vos charges.
Pour ce faire, il faut avoir un **RIB (Relevé d'identité bancaire)** à fournir donc avoir déjà ouvert un compte bancaire.
Généralement, internet n'est pas compris dans les charges, sauf dans certaines résidences étudiantes.

En France, la **CAF – Caisse d'allocations familiales** – peut vous fournir une aide financière mensuelle pour payer une partie de votre loyer (**dispositif APL – Aide personnalisée au logement**).
Cette aide peut être accordée pour tout séjour de plus de 3 mois ; elle est calculée en fonction du type de logement, du loyer, des ressources, et de la situation personnelle du demandeur.
Vous pouvez faire une simulation en ligne pour vérifier votre éligibilité.
Une fois votre logement trouvé, ouvrez le plus vite possible un dossier de demande sur le site internet de la CAF même si vous n'avez pas encore tous les documents demandés en votre possession car le versement des allocations se fera selon la date d'ouverture du dossier et cela peut prendre du temps.
Il est nécessaire d'avoir un compte bancaire en France pour recevoir les allocations si votre dossier est accepté.

La plupart des résidences étudiantes proposent des logements avec l'équipement minimum nécessaire. Mais ce n'est pas toujours le cas. Renseignez-vous bien.
Pour ne pas passer une nuit dans un logement vide, anticipez ceci. MONDOPAL, par exemple, est un site qui vous permet d'acheter tout ce qu'il vous faut à prix négociés et de vous faire livrer le jour de votre emménagement.

Valider son visa

Si vous êtes détenteur d'un « visa long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) », vous devrez **le valider en ligne** à votre arrivée sur la plateforme ANEF.
Cette démarche doit **obligatoirement** être effectuée **dans les 3 mois suivant l'arrivée en France**.
En cliquant sur « **Je valide mon VLS-TS** », vous devrez indiquer votre numéro de

visa et suivre les instructions jusqu'à validation du dossier. Pour ce faire, vous devrez acheter un timbre fiscal électronique :

- En ligne par carte bancaire en cliquant sur « **Acheter un timbre fiscal électronique** »
- Ou en en achetant un dans un bureau de tabac.

La non-validation de cette étape obligatoire dans le délai imparti vous mettra ensuite en grande difficulté.
Une fois cette démarche effectuée avec succès, vous allez recevoir une « **Confirmation de validation de VLS-TS** » comportant votre « **numéro étranger** » commençant généralement par 99. Ce numéro vous identifie en France.
En cas de contrôle, vous devez impérativement pouvoir montrer votre VLS-TS et cette confirmation de validation. Nous vous conseillons donc de bien la conserver en version numérique sur votre téléphone.

Si votre séjour dure plus d'un an, après avoir passé un an sous visa ou si vous êtes détenteur d'un visa avec mention « carte à solliciter », vous allez devoir demander un premier **titre de séjour** pour prolonger vos droits sur le territoire français et justifier de votre statut.
La procédure est dématérialisée (sauf cas exceptionnels). Le renouvellement s'effectue en ligne sur la plateforme ANEF. Vous n'avez pas à retourner dans votre pays d'origine pour effectuer cette démarche, elle se fait depuis la France.
Il est recommandé d'engager la démarche **4 mois** avant la date d'expiration du visa ou du titre de séjour et **pas plus tard que 2 mois avant expiration.**

Attention : si vous dépassez ce délai, vous vous exposez à une amende et vous risquez une rupture de droits, c'est-à-dire une situation dans laquelle votre séjour en France n'est plus légal ce qui entraîne un blocage de toutes vos démarches ainsi qu'une suspension de votre contrat de travail si vous avez un emploi.
Il est de votre responsabilité de faire cette démarche, l'ENTPE ne peut pas le faire pour vous. Toutefois, n'hésitez pas à solliciter notre aide et à nous remonter toute situation de blocage.

Vous pouvez aussi contacter directement la préfecture du Rhône via la rubrique « Nous contacter » de leur site internet. Lorsque vous vous adressez à la préfecture, déclinez toujours votre identité, date et lieu de naissance ainsi que votre numéro étranger pour qu'ils puissent retrouver rapidement votre dossier.
Adresse de la préfecture de Lyon : Préfecture du Rhône 69419 Lyon Cedex 03

Attention, ils ne reçoivent que sur rendez-vous à prendre en ligne.
Pour plus d'informations, consultez le site officiel de la préfecture du Rhône.

Prendre soin de sa santé

Vous devez **obligatoirement** vous inscrire à l'Assurance maladie française. Cette démarche est gratuite et elle vous permet d'être remboursés de la plupart de vos frais de santé en France.
Seuls les ressortissants de l'Union européenne n'y sont pas tenus dans la mesure où ils possèdent une Carte européenne d'assurance maladie (CEAM) délivrée par leur pays d'origine.

Comme vous n'êtes pas encore connu du service, si vous avez le statut d'étudiant, vous devez, d'abord vous faire connaître en vous inscrivant sur ce site.
Une fois votre demande traitée, un numéro de Sécurité sociale vous sera attribué. Il vous permettra d'accéder au site classique de l'Assurance maladie et vous sera demandé dans un certain nombre de démarches en France, notamment par vos futurs organismes d'accueil de stage/de travail.

Attention, si vous avez plus de 28 ans, que votre séjour dure plus de 3 mois et que vous n'êtes pas salarié, vous ne passerez pas par la procédure pour les étudiants, mais vous serez invité à vous affilier à la CSS (Complémentaire santé solidaire).
Si vous êtes salarié, c'est votre employeur qui vous déclarera à la Caisse primaire d'assurance maladie, ce qui déclenchera les démarches que vous devrez compléter ensuite.

Vous n'êtes pas francophone ? La CPAM vous répond et vous aide dans vos démarches en anglais par téléphone au 09 74 75 36 46 (depuis la France) ou au 0033 974 75 36 46 (depuis l'étranger) de 8h30 à 17h30.



Lorsque vous avez accès au site classique de l'Assurance maladie, aussi appelé **Ameli**, il vous faudra demander votre **Carte Vitale** sur laquelle est inscrite votre numéro de sécurité sociale et que vous devez présenter chez le médecin ou en pharmacie pour bénéficier du

remboursement d'une grande partie de vos frais de santé.
En attendant sa création, vous pouvez télécharger une « **Attestation de droits** » sur votre espace personnel Ameli que vous pouvez présenter aux professionnels de santé également.

Afin de bénéficier du meilleur remboursement des frais médicaux, vous devez choisir un médecin référent appelé « **médecin traitant** », qui sera chargé de votre suivi médical. Pour vous aider à identifier un médecin traitant, l'Assurance Maladie tient à jour un annuaire dans lequel vous pouvez filtrer en fonction de votre lieu de résidence.

Prix d'une consultation : environ 30€

Attention, les tarifs varient en fonction du secteur et du niveau de conventionnement du praticien. Vérifiez bien à l'avance.
Certains spécialistes peuvent toutefois être consultés sans passer par le médecin traitant : il s'agit des dentistes, ophtalmologistes et gynécologues.
Pour trouver un rendez-vous, vous pouvez aussi consulter Doctolib.

En France, la vente des médicaments s'effectue uniquement en **pharmacie**. Certains médicaments courants, comme le paracétamol, sont en vente libre mais seuls les médicaments prescrits sur ordonnance sont remboursés par l'Assurance maladie.



Les pharmacies sont généralement ouvertes de 9h00 à 19h00 du lundi au samedi. Si vous devez vous rendre dans une pharmacie en dehors de ces horaires, vous devez vous rendre dans une « **pharmacie de garde** », dont vous trouverez la liste sur les portes de toutes les pharmacies.
Il y a une pharmacie dans la même rue que l'ENTPE, juste à côté de la mairie, au 10 rue Maurice Audin.

Si l'Assurance maladie obligatoire rembourse une grande partie des soins médicaux sur la base des tarifs conventionnés (entre 30% et 80%), elle ne les prend pas en charge intégralement. Vous pouvez avoir à payer ce qu'on appelle un « **reste à charge** ».
Pour mieux couvrir ces restes à charge, vous pouvez contracter une « assurance santé complémentaire » (ou « **mutuelle** »). Cette couverture supplémentaire n'est pas obligatoire pour les étudiants, mais fortement recommandée. Toutes les

compagnies d’assurances en proposent.
L’ENTPE a noué une relation partenariale avec **HEYME**, compagnie d’assurances spécialiste des étudiants qui vous permet de bénéficier de tarifs avantageux et d’une **réduction de 10%** sur les assurances santé (code à demander au service Relations internationales), réservés aux étudiants de l’école.

Vous êtes en **situation de handicap** ou êtes confronté à des problèmes de santé pouvant avoir un impact sur votre séjour ? N’hésitez surtout pas à nous le signaler au plus tôt pour que nous puissions discuter avec vous des possibilités d’aménagement nécessaires.

Votre **santé mentale** est primordiale. En faisant une mobilité loin de vos repères habituels dans un pays et un environnement que vous devez apprendre à connaître avec, parfois, une barrière linguistique et culturelle, ne sous-estimez pas vos besoins. Il est tout à fait normal de connaître des hauts et des bas. Surtout parlez-en, ne restez pas seuls. **L’ENTPE vous écoute.**
En outre, une **psychologue** est présente sur rendez-vous sur le campus.
Vous avez également accès aux services d’une **assistante sociale** si vous avez besoin d’aide.

Si vous préférez, il existe aussi des **lignes d’écoute anonymes** comme celle de la **Croix-Rouge** (0 970 28 30 00 - 7j / 7 de 8h -à 20h) ou celle de **SOS Amitié accueil et écoute** (0 972 39 40 50 - 7j/7 et 24h/24). Cette dernière propose également une ligne spécifique en langue anglais au : 01 46 21 46 46.

rdv.apsytude@gmail.com.

/// Vie pratique en France et sur le campus

L'heure et les saisons en France

En France métropolitaine, il y a 4 saisons :

- Le printemps commence autour du 21 mars – la température y est plutôt douce et fraîche

- L’été commence autour du 21 juin – la température peut être élevée : autour de 28°C et jusqu’à 36°C en temps de canicule
- L’automne commence autour du 21 septembre – la météo est plutôt grise et pluvieuse à cette époque de l’année
- L’hiver commence autour du 21 décembre – il fait froid, une dizaine de degrés et le thermostat peut aller dans le négatif. Autour de 0°C, il peut neiger !

	Lever du soleil	Coucher du soleil
Printemps / Été	Entre 5h45 et 6h45	Entre 21h00 et 22h00
Automne / Hiver	Entre 7h45 et 8h30	Entre 17h00 et 19h45

En France métropolitaine, il n’y a qu’un seul fuseau horaire : GMT+2 ou +1 (Europe/Paris, CEST).
Cela dit, la France applique encore un changement d’heure : il existe donc une heure d’été et une heure d’hiver. Le passage à l’heure d’été a lieu, chaque année, fin mars et consiste à avancer d’une heure par rapport à l’heure d’hiver. Cela signifie que l’on perd une heure de sommeil !
Le passage à l’heure d’hiver a lieu, chaque année, fin octobre et consiste à reculer d’une heure par rapport à l’heure d’été. Cela signifie, cette fois, que l’on gagne une heure de sommeil !

Principaux numéros d’urgence en France et réflexes utiles

112 : Urgences médicales (numéro valide partout dans l’Union européenne) ou 15 (SAMU français). En cas d’urgence vitale, appelez directement le 112 ou rendez-vous directement aux urgences hospitalières. Les plus proches sont l’hôpital Edouard Herriot dans le 3e arrondissement de Lyon ou l’Hôpital Saint-Luc-Saint-Joseph dans le 7e arrondissement de Lyon.
17 : Police secours
18 : Sapeurs-pompiers. A appeler pour signaler un accident ou un danger concernant des biens ou des personnes (incendie, fuite de gaz, accident de la route)

Au téléphone, merci de préciser :

- Qui vous êtes (victime/témoin) et laisser un numéro de téléphone au cas où ils auraient besoin de vous rappeler
- Où vous êtes (adresse précise) : du moins où se trouve la situation d'urgence
- La raison de votre appel

114 : ce numéro d'urgence permet d'envoyer un SMS d'alerte aux secours. Initialement prévu pour les personnes sourdes ou muettes, vous pouvez aussi l'utiliser dans le cas où faire du bruit vous mettrait en danger
3114 : numéro d'écoute et de prévention contre le suicide et les événements traumatisants
3624 (numéro payant) : SOS Médecins : plutôt que d'aller directement aux urgences qui sont souvent débordées, si vous vous sentez mal sans présenter d'urgence vitale et que vous ne pouvez pas attendre d'aller voir votre médecin traitant, contactez d'abord SOS Médecins. Un médecin pourra se déplacer chez vous si nécessaire.

Si vous vous sentez mal sans présenter d'urgence vitale le soir ou le week-end : jusqu'à minuit vous pouvez vous rendre dans une maison médicale de garde où des médecins pourront vous ausculter. Les plus proches du campus se situent à Villeurbanne et Décines.

Si vous avez perdu votre…

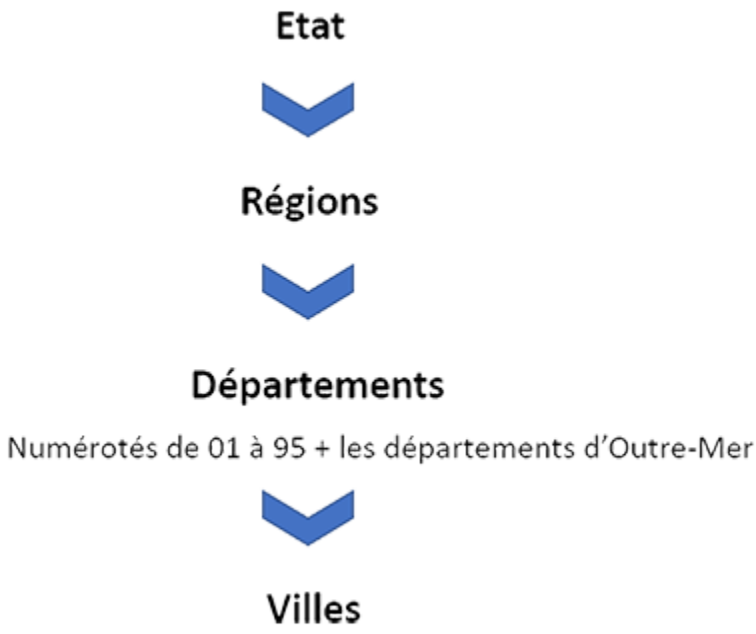
- **…carte bancaire** : pensez à faire opposition immédiatement pour éviter les paiements frauduleux ! Si vous égarez ou si on vous vole votre carte bancaire, appelez très rapidement le numéro fourni par votre banque lors de l'ouverture de votre compte. Ce numéro est généralement joignable 24h/24 et 7j/7.
- **…passeport** : allez le plus rapidement possible au commissariat de police le plus proche pour déclarer la perte ou le vol et pour éviter toute usurpation d'identité. Les agents de police vous remettront un document de circulation provisoire et vous devrez ensuite prendre contact avec votre ambassade pour en faire un nouveau.
 Si votre séjour en France était permis pas un VLS-TS apposé dans votre passeport, vous devez également en informer votre préfecture de rattachement pour qu'elle vous délivre un nouveau titre de séjour provisoire.
- **…téléphone** : prévenez votre opérateur téléphonique le plus vite possible pour protéger votre ligne. Il vous indiquera la démarche à suivre.

Les jours fériés en France

1er janvier : Jour de l’an
Lundi de Pâques : fixé selon le calendrier lunaire. Sa date est variable et correspond au lendemain de Pâques, le premier dimanche qui suit la lune de printemps.
1er mai : Fête du Travail
8 mai : Fin de la Seconde Guerre Mondiale
Jeudi de l’Ascension : 40 jours après Pâques
14 juillet : Fête nationale
15 août : l’Assomption
1er novembre : la Toussaint
11 novembre : Fin de la Première Guerre Mondiale
25 décembre : Noël
Pour information, l’ENTPE est fermée entre le 25 décembre et le 1er janvier.

Le 8 décembre n’est pas férié mais est une date très importante à Lyon. C’est la « Fête des Lumières ». Les habitants mettent des « luminions » à leurs fenêtres et sortent assister à des spectacles lumineux organisés par la ville. Cet événement est tellement reconnu mondialement désormais que les touristes viennent en nombre et les festivités sont donc étalées sur plusieurs jours.

L'organisation territoriale en France



Vaulx-en-Velin (comme Lyon) est une ville qui se trouve dans le département du Rhône (69) qui appartient à la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Se déplacer

> Transports en commun

A Lyon, l'entreprise TCL gère les transports en commun (métro, tramway, bus). Vous retrouverez les plans, itinéraires, tarifs et horaires sur le site internet de TCL. Si vous ne souhaitez pas prendre d'abonnement, notez que le ticket à l'unité coûte 2€ et est valable une heure sur le réseau de transports. Il n'y a plus de ticket papier à usage unique. Lors de votre premier achat, un support carton vous sera facturé 0,20€. Conservez-le bien car vous pourrez ensuite simplement le recharger pour de nouveaux trajets.

Sachez aussi que la plupart des bus et des trams sont maintenant équipés de terminaux sans contact pour vous permettre de payer votre trajet par carte bancaire directement dans le véhicule.

> Vélo'v

Vous pouvez également utiliser un vélo en libre-service, le Vélo’v. Une station se trouve juste entre le campus de l’ENTPE et la mairie de Vaulx-en-Velin.
Les 30 premières minutes de chacun de vos trajets sont gratuites. Au-delà, voir les tarifs sur le site.
Après utilisation, vous devez bien ranger votre vélo à une station Vélo’v prévue à cet effet. Vérifiez donc bien en amont qu’il y a une station à proximité de votre lieu de destination.

Si vous ne souhaitez pas prendre d’abonnement mais utiliser un Vélo’v occasionnellement, un trajet vous coûtera 1,80€ avec les 30 premières minutes gratuites et un tarif forfaitaire au-delà. Voir les tarifs sur le site.

Se restaurer

> Restaurants universitaires

Un restaurant universitaire **CROUS** se trouve sur le campus même de l’ENTPE. Votre carte **IZLY** vous permet de prendre des repas dans tous les restaurants universitaires. Les repas y sont équilibrés et proposés à des tarifs avantageux. Plus d’informations sur le CROUS de l'ENTPE.

> Boulangeries, restaurants, fastfoods

De nombreuses boulangeries ou fastfoods proposent aussi des formules abordables. Il y a aussi un certain nombre de restaurants. N’oubliez pas que Lyon est la capitale de la gastronomie française !

> Consommer local

L’association étudiante **GreenTPE** a noué un partenariat avec des producteurs locaux qui viennent livrer leurs fruits et légumes frais et de saison directement sur le campus. Plus de renseignements directement auprès de l’association.

> Supermarchés

Non loin de l’ENTPE, vous trouverez un supermarché, sur l’avenue Maurice Thorez. Un peu plus loin, vous avez un autre supermarché au 32 avenue Marcel Cachin ainsi qu’au 76 rue de la République.
Un centre commercial se trouve aux 7 chemins ou à La Soie.

Autres points de repères

> Bureau de poste

Pour envoyer un courrier, il faut vous rendre dans un bureau de poste. Le plus proche du campus se trouve dans la même rue, au 14 rue Maurice Audin. En France, les bureaux de poste sont généralement ouverts du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 12h. Tous les tarifs pour vos envois sont disponibles ici.



> Poste de police

Si, par malheur, vous vous êtes fait voler quelque chose ou agresser, il faut immédiatement le signaler à la police. Le poste de police de Vaulx-en-Velin se trouve également tout près du campus de l’ENTPE, au 1 avenue Georges-Dimitrov.

Téléphonie mobile et internet

Il existe plusieurs opérateurs en France. Présentez-vous dans leurs agences ou rendez-vous sur leurs sites internet pour en savoir plus sur les forfaits proposés, les

offres du moment, les conditions de résiliation, le coût des appels internationaux et les tarifs hors-forfait. Ces opérateurs pourront également vous fournir des abonnements internet.
Il existe aussi des cartes prépayées.

Trier et recycler ses déchets

En France, les déchets ne se jettent pas tous au même endroit. Des contenants bien spécifiques sont alloués aux différentes catégories de déchets.
En règle générale, le code couleur est assez harmonisé à l'échelle nationale :

- Le jaune pour les emballages plastiques et cartons
- Le vert pour les déchets en verre
- Le bleu pour les journaux et magazines
- Le noir pour le reste

Attention, depuis peu, **le compostage des épluchures de fruits et légumes est obligatoire**. Des bacs de compost marrons sont mis également à disposition dans la rue.

Tout ceci est réglementé et vous pouvez avoir une amende si vous ne le respectez pas.
Sur le campus, vous retrouverez également des bacs avec code couleur pour trier vos déchets.

Découvrir Lyon, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la France et l'Europe

Lyon est une grande ville où il fait bon vivre.
Capitale des Gaules, appelée « Lugdunum », Lyon est une ville chargée d'histoire qui a eu un rôle important du fait de sa situation géographique stratégique. La ville est traversée par deux cours d'eau : le Rhône et la Saône qui se rejoignent en un

quartier auquel ce phénomène a donné son nom : la Confluence.

Il y a deux collines à Lyon : Fourvière, traditionnellement connue comme « la colline qui prie » puisque s'y trouve la basilique de Fourvière qui surplombe la ville et que s'y concentrait toute la vie religieuse, et Croix-Rousse, « la colline qui travaille », surnom qu'elle doit aux « canuts », tisserands lyonnais qui s'y étaient établis. Cette partie de la ville est aussi célèbre pour ses artistes et notamment ses fresques très réalistes appelées « trompe-l'oeil ».
Plus d'informations sur Lyon ici ou à l'office de tourisme. Les Lyonnais sont connus pour être très fiers de leur ville, ils seront donc ravis de vous la faire découvrir.

Plus largement, vous trouverez ici plus d'informations sur la Région Auvergne-Rhône-Alpes, riche et variée en paysages et activités.
Lyon n'est qu'à 2h environ de la montagne et de la mer. De nombreuses lignes ferroviaires desservent les autres villes de France depuis Lyon et certaines compagnies, comme Ouigo, proposent des prix réduits. Elle se situe, par exemple, à moins de 2h de Paris en TGV.

Pour découvrir la France : https://www.tourisme.fr
Lyon est également très proche de la Suisse et de l'Italie, pas très loin non plus de l'Espagne. Il est donc très pratique de découvrir l'Europe depuis Lyon.

Autres sites utiles

- Page gouvernementale réservée aux étudiants internationaux
- Guide logement, assurances, banque et astuces de Livin France
- Page de Lyon Campus dédiée aux étudiants internationaux avec des informations et astuces locales
- Chaîne YouTube de Campus France et tutos
